

**Procès-verbal  
de la séance du Conseil communal  
du jeudi 21 mars 2019**

La présidente, Mme Véronique Villaine, ouvre la séance à 19h35, à la Salle plénière du Parlement vaudois à Lausanne, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

C'est un plaisir et un honneur pour elle de présider le Conseil communal dans ce Parlement qui a vu, et voit encore, siéger bon nombre de glandois, comme entre autres Mmes Florence Golaz, Catherine Labouchère, Marion Wahlen, M. le Syndic Gérald Cretegy, MM. Patrick Vallat, Patrick Messmer, Jean-Michel Favez, sans oublier bien sûr M. Philippe Martinet qui a présidé le Grand Conseil. Il est impressionnant de sentir les vibrations des débats internes dans ce Grand Conseil, qu'il s'agisse de sujets tels que le remboursement des soins dentaires, la Loi sur l'aménagement du territoire, les aléas des calculs de la péréquation, et bien d'autres.

Elle remercie les autorités cantonales pour le prêt de la salle et la société Sonomix pour la préparation de celle-ci. Elle remercie chaleureusement Mme Catherine Labouchère pour sa présence et sa disponibilité pour la visite des lieux. Elle remercie également la secrétaire Mme Karine Teixeira Ferreira pour l'organisation de cette séance extra-muros. Enfin, elle remercie l'ensemble des Conseiller(ère)s présent(e)s pour avoir fait le voyage jusqu'à Lausanne ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

## **1. Appel et ordre du jour**

L'appel fait constater la présence de 56 Conseillères et Conseillers.

Il y a 17 excusés (Mmes Fabienne Bill, Emmanuelle Cosendai, Myriam Grandjean, Carmen Maquelin, Anna Pallotta Ladisa, Alexandra Rao, Béatrice Saxer Brown et Isabelle Wegmann, MM. Patrick Beney, Sébastien Bertherin, Philippe Blanchut, Jean-Philippe Genoud, Jean-Marc Guibert, Patrick Messmer, Patrick Vallat, Christian Vernex et Patrick Wegmann).

1 arrivera plus tard (M. Yves Froidevaux).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. La présidente déclare la séance du Conseil communal ouverte.

La présidente s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

Comme indiqué aux Conseiller(ère)s par message informatique du 14 mars 2019, au vu du montant indiqué dans le préavis municipal n° 54, la Commission des finances rapportera sur ce préavis, lequel a en outre un nouvel intitulé.

• L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation d'un(e) Conseiller(ère).
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 février 2019.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.

### **Préavis avec décision**

6. **Préavis municipal n° 50** relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges des Tuilières et Mauverney A et B en Wi-Fi professionnel et en écrans interactifs.

### **Préavis – Première lecture**

7. **Préavis municipal n° 54** relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la salle des maîtres, d'un vestiaire filles, d'une détection incendie, d'une commande de gong, de la mise en conformité des garde-corps et du remplacement de l'œuvre artistique au collège de Mauverney A et B.

### **Autres objets**

8. Interpellation de M. Rupert Schilböck intitulée « Situation actuelle de la planification de l'aménagement du territoire de la Commune de Gland ».

### **Divers**

9. Nomination d'un(e) membre de la Commission des pétitions chargée d'examiner les pétitions qui sont adressées au Conseil.
10. Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) auprès de l'Association intercommunale d'accueil « Réseau d'accueil des Toblerones ».
11. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour.
  - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*L'ordre du jour est accepté à une très large majorité.*

## **2. Assermentation d'un Conseiller**

La présidente rappelle que M. Larry Sarrasin a présenté sa démission par courrier du 6 février 2019.

Le Bureau a été informé par la plateforme PS-Les Verts-POP que M. Larry Sarrasin serait remplacé par M. Abdoul Ghani Esreb.

M. Nicolas Aeschmann, au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, présente M. Abdoul Ghani Esreb, en remplacement de M. Larry Sarrasin :

*« Après une carrière de 22 ans dans le secteur bancaire, M. Abdoul Ghani Esreb travaille à son compte en tant que conseiller en investissement immobilier. Il est marié et père de 2 enfants, qui sont scolarisés à Gland. M. Abdoul Ghani Esreb s'est installé voilà 11 ans dans notre ville. Soucieux des préoccupations des gens de son entourage, il souhaite s'engager pour notre communauté afin qu'elle s'épanouisse. Il se réjouit de vous faire part de ses projets pour développer notre ville qui lui tient à cœur. Merci de lui faire bon accueil. ».*

La présidente invite M. Abdoul Ghani Esreb à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Le nouveau Conseiller, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.

La présidente le remercie, le félicite pour son engagement et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 57.*

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 février 2019**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*A une très large majorité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 février 2019.*

## 4. Communications du Bureau

- Le 10 février 2019 était jour de votation populaire. Un objet fédéral était soumis au scrutin populaire et la présidente donne les résultats pour la commune, soit :
  - 2'387 votants sur 6'708 électeurs inscrits, soit une participation de 35,58 %.
  - Initiative populaire du 21 octobre 2016 « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) » : objet refusé par 1'521 non contre 819 oui.
- Le 11 février 2019, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Par courrier du 15 février 2019, la Municipalité a requis un délai pour la réponse au postulat de M. Yves Froidevaux intitulé « Pour la définition d'une politique communale en matière de gestion des déchets », lequel lui avait été renvoyé pour étude et rapport lors de la séance du Conseil communal du 3 mai 2018.

Cette demande ayant été approuvée par le Bureau, la réponse de la Municipalité au postulat précité est attendue pour la séance du Conseil communal du 29 août 2019.

- Le 11 mars 2019, le Bureau a reçu une demande de report de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 50 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges des Tuillières et Mauverney A et B en Wi-Fi professionnel et en écrans interactifs, pour lequel une décision sera prise ce soir. A titre exceptionnel, ce report de quelques jours a été accepté par le Bureau.
- Le 17 mars 2019 a eu lieu l'élection complémentaire au Conseil d'Etat (1<sup>er</sup> tour) et la présidente donne les résultats pour la commune, soit :
  - 1'821 votants sur 6'697 électeurs inscrits, soit une participation de 27,19 %.

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	non modifiés	modifiés des partis ou groupements				
		POP	PLR	Les Verts	UDC	PS vaudois
Dessauges Pascal	627	0	0	0	0	0
Dolivo Jean-Michel	66	0	0	0	0	1
Marion Axel	148	0	0	0	0	0
Ruiz Rebecca	843	0	0	0	0	0
Timofte Anaïs	42	0	0	1	0	0
Voix éparses	--	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1'726</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	modifiés des partis ou groupements		Sans dénomination	Total des bulletins
	EàG	PDC		
Dessauges Pascal	0	0	4	631
Dolivo Jean-Michel	0	0	3	70
Marion Axel	0	0	2	150
Ruiz Rebecca	0	0	34	877
Timofte Anaïs	0	0	0	43
Voix éparses	0	0	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	<b>1'777</b>

A l'échéance du dépôt des listes pour le 2<sup>ème</sup> tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat fixée mardi 19 mars 2019 à 12h00, le bureau électoral cantonal a constaté que 2 listes ont été valablement déposées, contenant le nom d'une seule et même candidate, soit Mme Rebecca Ruiz. Selon l'art. 33 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, qui prévoit qu'une élection est tacite si le nombre de sièges à pourvoir est égal au nombre de candidat(e)s, Mme Rebecca Ruiz est donc élue tacitement, sous réserve du contrôle de la validité des signatures des parrains.

- Le 1<sup>er</sup> avril 2019, se tiendra la traditionnelle réunion annuelle entre les Présidents, les Chefs de groupes politiques, la Municipalité et le Bureau élargi du Conseil communal. Cette séance, qui se veut informelle, permet d'échanger sur divers sujets et elle invite les Conseiller(ère)s à faire part à leurs président(e)s ou chefs de groupes respectifs des points qu'ils(elles) aimeraient soulever.

## 5. Communications de la Municipalité

**M. Gérald Cretegy,** Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

Tout d'abord, il se permet d'exprimer son émotion de se retrouver dans cette salle, qu'il a occupée pendant quelques mois puisque le Grand Conseil venait de quitter le Palais de Rumine avant de déménager dans ces lieux juste avant la fin de la législature, et où il occupait la place n° 142, d'où il jouissait d'une magnifique vue. C'est une salle qui est impressionnante par son ouverture et c'est un lieu exceptionnel pour des délibérations.

- Région de Nyon : lors de la dernière séance du Conseil communal du 7 février dernier, il avait indiqué aux Conseiller(ère)s qu'un forum pour la Région de Nyon se tiendrait le 13 février à Grand-Champ. Environ 200 participants étaient présents à ce forum, lesquels ont discuté sans le CoDir et ont pu délibérer sur le fonctionnement de la Région de Nyon, sur sa taille, sur les différents projets et leur signification, ainsi que sur la solidarité. Ce forum a été extrêmement intéressant. Le CoDir a promis au Conseil intercommunal et aux participants de ce forum de leur annoncer très rapidement la suite qui sera donnée et la Région de Nyon travaille actuellement d'arrache-pied pour arriver à y donner suite vraisemblablement à la fin du mois d'avril 2019.
- Personnel communal : les mouvements au sein du personnel communal sont les suivants :

### Arrivées :

- au 4 mars 2019, M. Daniel Freires de Matos, concierge, au Service des bâtiments et de l'urbanisme (ci-après : SBU);
- au 4 mars 2019, M. Nuno Bastos, MSST-concierge, collaborateur qui était déjà engagé comme concierge et qui a pratiqué, précédemment au Portugal, la profession de responsable MSST, soit les mesures de santé au travail. C'est une obligation, pour une commune de la taille de Gland, d'avoir soit un collaborateur soit un mandataire qui travaille sur ces éléments. M. Nuno Bastos est intégré actuellement à 50 % pour MSST et à 50 % pour concierge, au SBU;
- au 4 mars 2019, M. Laurent Conus, qui était jusqu'ici concierge, va devenir auxiliaire assistant de sécurité publique, au Service de la population (ci-après : SPOP);
- au 1<sup>er</sup> avril 2019 : Mme Caroline Tonti, assistante en communication, qui travaille déjà pour la commune depuis un certain temps, a vu son contrat de durée déterminée se transformer en contrat de durée indéterminée;
- au 1<sup>er</sup> avril 2019 : Mme Miranda Pagoni, architecte, au SBU;
- au 1<sup>er</sup> avril 2019 : M. Arnaud de Mestral, horticulteur-paysagiste, au Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE);
- au 1<sup>er</sup> avril 2019 : Mme Maeva Lasbet, TSP, au Service jeunesse.

### Départs :

- au 31 mars 2019 : M. Daniel Hertzog, collaborateur du groupe Eau, au SIE, démission;
- au 31 mars 2019 : Mme Patricia Grégoire, assistante de sécurité publique, au SPOP, démission.

- Lors de la dernière séance du Conseil communal du 7 février 2019, M. Guillaume Labouchère avait demandé s'il avait des nouvelles à donner aux Conseiller(ère)s concernant la Caisse intercommunale de pensions (ci-après : CIP). Cela faisait suite à la question posée par M. Michel Girardet en décembre 2018, qui voulait savoir, comme les cotisations avaient fortement augmenté pour rééquilibrer les finances de la Caisse, si la commune de Gland pouvait intervenir ou étudier la possibilité de quitter cette Caisse et de voir s'il était possible d'aller ailleurs. Il lui intéressait donc de savoir si la démarche avait été entreprise, dans l'affirmative quel en était le résultat, ou, si elle n'avait pas été faite, pour quelle raison.

Une analyse a été faite par la Municipalité autour de ces questions de compensation, en collaboration avec le boursier communal et la CIP.

La question a été posée à la CIP, qui confirme qu'il y a un ticket de sortie actuellement qui serait d'environ CHF 11'909'800.-. L'obligation de ce ticket de sortie découle directement des statuts ou du contrat d'affiliation. De plus, c'est le système de capitalisation partiel appliqué par la Caisse qui engendre l'obligation de payer un montant de compensation en cas de résiliation du contrat. En effet, le prix à payer découle de l'écart entre le degré de couverture effectif du capital de prévoyance des assurés actifs de 45 % environ, et un degré de couverture théorique de 100 %. Ce manco de financement total de la CIP est de CHF 1'617'382'494.- au 31 décembre 2017, selon le dernier chiffre qui a été publié, et ramené au prorata du nombre d'affiliés glandois par rapport aux assurés actifs de la CIP. Le calcul découle du Règlement de liquidation partielle de la Caisse. Le courrier de la CIP précise que la dénonciation est subordonnée à l'accord des deux tiers des assurés au service de l'employeur. Il ne s'agit donc pas d'une décision unilatérale de la Municipalité ou du Conseil communal, comme on pourrait le penser. De plus, il faudrait faire un appel d'offres sur les marchés publics, selon la procédure ouverte, afin de trouver une Caisse de pension qui veuille bien accueillir la ville de Gland et à quel prix. C'est un processus onéreux et laborieux. Le ticket de sortie étant chiffré et en admettant que le nouveau plan de prévoyance soit 10 % moins cher pour l'employeur que le plan actuel, il faudrait plus de 60 ans pour amortir le coût de la compensation, respectivement 30 ans si les cotisations de la nouvelle caisse étaient 20 % moins onéreuses. Il faudrait en outre considérer d'autres facteurs que le simple taux de cotisation. Par exemple, le niveau de prestation, le degré de couverture, le taux technique, le taux de rémunération des capitaux, les frais administratifs, la structure des placements, les conditions contractuelles réglementaires, etc. Il convient de noter que c'est le changement de législation fédérale exigeant l'atteinte d'un degré de couverture de 80 % minimum en 2052 qui a poussé le Conseil de fondation à prendre des mesures de recapitalisation coûteuses à l'employeur, mais aussi à l'employé. Et, par ailleurs, la révision du plan de prévoyance résulte du système de capitalisation partielle, lequel est fondé sur la pérennité des effectifs assurés ainsi que la structure d'âge des assurés, l'allongement de la durée de vie des pensionnés et les faibles rendements sur les marchés des capitaux. Il faut garder à l'esprit que ces problématiques de long terme ne disparaîtront pas en changeant d'institution de prévoyance, seule la problématique de sous-capitalisation sera résolue en changeant de caisse, mais ceci a un prix qui, comme il l'a déjà dit, se chiffre à quasiment CHF 12 Mios en tenant compte que, semble-t-il, entre 2018 et maintenant, la situation de la Caisse s'est un petit peu dégradée encore.

Voilà pour cette réponse, il espère que, même si elle n'apporte pas beaucoup de bonnes perspectives, elle satisfera néanmoins les Conseiller(ère)s.

*Avec l'arrivée de M. Yves Froidevaux, le nombre de Conseillers présents passe à 58.*

**Mme Isabelle Monney**, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Affaires sociales : Caritas a ouvert 5 cours de français à Gland. Ces cours ont lieu à Montoly, et 46 participants les suivent hebdomadairement. La répartition est la suivante : 66 % de femmes, 34 % d'hommes. Caritas recherche activement des bénévoles pour enseigner le français. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Mme Sonja Vuarnoz, déléguée aux Affaires sociales de la ville de Gland.

- Logements à « La Combaz » : lors du préavis du PPA « La Combaz », le Conseil communal a voté 20 % de logements à loyer abordable, soit 20 % en-dessous des prix du marché. La Municipalité a validé un prix moyen au m<sup>2</sup> de CHF 250.- pour les appartements concernés.

En ce moment, la convention et les directives concernant l'attribution de ces appartements sont en train d'être élaborées. La première phase de ces constructions proposera donc une quarantaine d'appartements de différentes typologies prévus pour la classe moyenne.

## **M. Gilles Davoine**, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

### Sports :

- La patinoire éphémère s'est fermée le 10 mars dernier, après avoir été inaugurée en grande pompe le 2 novembre 2018. Elle a donc été ouverte durant 18 semaines, durant lesquelles il y a eu 4 discos sur glace, dont une le 31 décembre 2018, des soirées à thèmes différents avec du curling, du broomball, de l'Eisstock, l'action solidarité de Noël, des dégustations de vin, etc. Le tournoi de broomball, qui était un tournoi populaire gratuit, a notamment été un franc succès. Il y a également eu le tournoi de mini-hockey, ainsi qu'une nouveauté au niveau de la restauration avec fondue, raclette, burger. Cela a très bien fonctionné et cela est une très bonne nouvelle, puisque les charges, qui avaient été budgétées pour un montant de CHF 392'900.-, se sont finalement montées à CHF 341'442.-, pour un chiffre d'affaires qui est par contre un peu en-dessous de celui budgété, soit de CHF 117'395.- sur un budget de CHF 130'000.-. Mais à l'arrivée, cela représente environ CHF 40'000.- de mieux que ce qui avait été budgété puisqu'il avait été budgété un excédent de charges pour la patinoire éphémère de CHF 262'900.- et au final il n'y a qu'un excédent de CHF 224'047.-, donc cela a très bien marché. Les soirées privées ont également très bien fonctionné, avec 46 soirées privées ou d'entreprises sur toute la saison, ainsi qu'une dizaine d'anniversaires. Cette patinoire éphémère a plu à beaucoup de monde et de nombreux retours positifs ont été reçus, des personnes ont même écrit à la commune à ce sujet et cela est très sympathique. Il donne rendez-vous à la prochaine saison en attendant bien sûr la patinoire régionale.
- De nombreuses activités sportives en tout genre, à l'extérieur notamment, débutent actuellement. La commune a édité cette année un programme mentionnant les différentes activités sportives proposées à Gland tout au long de l'année 2019, lequel sera distribué à l'ensemble de la population.

Les prochaines dates à retenir sont les suivantes :

- Le 28 mars prochain auront lieu les mérites sportifs régionaux, dès 19h00, à Grand-Champ. Les Conseiller(ère)s et la population sont convié(e)s à cet événement, de préférence en s'inscrivant au préalable sur le site Internet [www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch).
- Un Sunday Training est organisé le 24 mars 2019 à la Salle communale, avec 3 cours de fitness gratuits.
- Le 28 avril 2019 se tiendra la « Gland Spring Run 2 », dès 15h00, à Montolloy, avec les courses habituelles de 1 et 5 km, ainsi qu'une course de 2 km pour les enfants un plus grands et une course de 10 km. La participation a été limitée à 1'000 participants. L'année dernière, 850 participants avaient pris part à cette activité et environ 160 participants se sont déjà inscrits pour cette année, avec uniquement la publicité sur Facebook. Il invite la population et les Conseiller(ère)s à s'y inscrire.
- La nouvelle saison de l'Urban Training débutera le 6 mai 2019. Celui-ci aura lieu tous les lundis, de 18h30 à 19h30. Il rappelle que cela consiste en de la marche dans la ville, avec des exercices sur le mobilier urbain.
- Le 12 mai 2019 aura lieu une deuxième édition de l'Urban Plogging, où il s'agit de courir dans la ville en ramassant les déchets.
- « La Suisse Bouge » aura lieu le 25 mai 2019. Cet événement assez important aura lieu à En Bord, avec plus de 25 sports à découvrir. Cela va de l'aïkido à la pétanque, en passant par le handball, le tennis. Il s'agit d'un événement très convivial qui, comme l'année dernière, sera couplé avec la Fête du Skate Park.

### Promotion économique :

- La Municipalité travaille à ce que la réponse au postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier sur la stratégie de la promotion économique soit, selon toute vraisemblance, traité lors de la prochaine séance du Conseil communal du 9 mai 2019.
- Une petite délégation, composée du délégué à la promotion économique, de Mme la Municipale Isabelle Monney et de lui-même, s'est rendue à La Chaux-de-Fonds pour voir le concept Hall'titude, qui est un marché couvert, à l'intérieur. Il s'agit d'un concept vraiment très intéressant que la Municipalité aurait plaisir à favoriser en ville de Gland.

### Finances :

- Le 21 mars 2019, un emprunt a été renouvelé à hauteur de CHF 2'500'000.- auprès de Swissquote à Gland, pour une durée de 6 mois, au taux toujours attractif de - 0,34 %. Il s'agissait d'un emprunt à court terme de 3 mois, ce qui permet de jongler facilement au niveau des liquidités de la commune.
- A l'époque, le Conseil communal avait posé la question s'agissant de Car Postal et Mme la Municipale Jeannette Weber avait répondu sur la problématique de fonds. S'agissant des finances, il avait été indiqué que, selon toute vraisemblance, il y aurait assez peu d'argent qui reviendrait sur les communes du district, de la région. Au final, tout dépend ce que l'on appelle peu d'argent, car pour la commune de Gland, c'est un montant d'environ CHF 832'000.- qui va être reversé, ce qui amène quelque part certaines questions au sein de la Municipalité. Cette dernière doit signer une convention avec le Canton, qui a lui déjà signé une convention avec Car Postal. La Municipalité a malgré tout encore quelques questions car cela couvre une période qui va jusqu'à 2016, mais la convention parle d'un solde de tout compte pour 2018 notamment. La Municipalité est en train de discuter avec le Canton, notamment avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour ne pas faire l'erreur de signer les yeux fermés et se pose quand-même quelques questions. Il s'agit quand-même d'un montant assez gigantesque, qui représente environ l'équivalence de ce que la commune paie pour une année à Car Postal. Ce montant de CHF 832'000.-, qui est assez étonnant, est acquis dans l'ensemble et il y aura au moins cette somme dans les caisses de la commune de la part de Car Postal.
- Les comptes 2018 ne sont pas encore finalisés, l'audit est en cours et se terminera mardi prochain. Toutefois, sous réserve de quelques factures encore à recevoir, il peut déjà annoncer que, pour 2018, il devrait y avoir un excédent de revenus d'environ CHF 3 Mios, ce qui représente à l'heure actuelle une marge d'autofinancement prévisible d'environ CHF 7 Mios.

### **Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)**

- Etablissement primaire : les travaux pour le bâtiment des Perrerets ont débuté le 25 février 2019. Conformément aux vœux exprimés par la Commission technique en charge de rapporter sur le préavis y relatif, les mesures suivantes ont été prises :
  1. Une séance d'information présentée par M. Eric Ducret, Chef du SBU, a été organisée en décembre 2018 à l'intention de la direction de l'établissement, des enseignants, des concierges des Perrerets, des responsables de l'UAPE et de la Pause-Déj. Cette séance a permis à tout le monde de connaître le déroulement des travaux d'une manière très précise et de se rendre compte des impacts que cela pourra avoir sur leurs activités quotidiennes.
  2. Une seconde séance d'information a été organisée en janvier 2019 au théâtre de Grand-Champ, cette fois-ci à l'intention des parents des élèves. Cette séance a également été présentée par M. Eric Ducret, en présence de Mme Anne Longchamp, architecte en charge de ce chantier. La discussion a été très intéressante.
  3. La discussion sur l'emplacement des Portakabin se fera prochainement avec la direction de l'établissement primaire, le SBU et elle-même.

Les espaces dédiés aux récréations pour les enfants, qui ont bien sûr diminué, ont également fait l'objet d'une large discussion avec les enseignants pour arriver à trouver un consensus pour que tout le monde soit à l'aise lors des récréations. Il est évident que le chantier, au fur et à mesure de son avancement, demandera certainement à la Municipalité de régulièrement se repencher sur les organisations par rapport aux enfants puisqu'il y aura aussi des différences et chaque fois aussi des petites nouveautés. Elle remercie en tous les cas l'établissement primaire pour sa bonne collaboration, ainsi que le SBU.

- Fête du Chêne : en raison des travaux aux Perrerets, un nouveau site a dû être trouvé pour organiser la Fête du Chêne. Pour les éditions 2020 et 2021, le choix de la Municipalité s'est porté sur le site de Montoly. Pour 2019, c'est bien aux Perrerets qu'aura lieu cette manifestation, le jeudi 4 juillet prochain.
- Etablissement secondaire : le collège de Grand-Champ fête cette année ses 30 ans. A cette occasion, l'établissement secondaire de Gland, en collaboration avec la ville de Gland, organise un week-end festif, les 17 et 18 mai 2019.

Vendredi 17 mai, la soirée débutera à 19h00 et mettra à l'honneur les résultats des activités réalisées dans les différents cours facultatifs de BD, d'impression en 3D, d'échecs, de couture, de maquettes et décors. A 19h30, place aux élèves du cours de théâtre qui joueront « En voiture Simone », pièce mise en scène par leur enseignante Mme Hélène Bolanz. Les costumes, les décors et les accessoires ont été créés par les élèves eux-mêmes. Ce spectacle sera accompagné d'une présentation des élèves du cours de danse et chorégraphie.

Samedi 18 mai, dès 10h00, aura lieu la journée officielle, avec les portes ouvertes du bâtiment, des animations faites par les élèves et de leurs enseignants, et une émission en direct du Radiobus, le bus radio de la HEP. La partie officielle aura lieu à 11h30 et sera suivie dans l'après-midi par de nombreuses activités : contest de skateboard, atelier graffiti, 2<sup>ème</sup> représentation de la pièce de théâtre « En voiture Simone », projection du film réalisé par deux classes, avec la comédienne Mme Julie Annen, projection d'un clip vidéo réalisé par des élèves avec la rappeuse La Gale, musique, ventes diverses, inauguration d'un graffiti dans la cour.

Cette manifestation étant ouverte à tous, elle invite la population à venir nombreuse.

- Parlement des Jeunes : l'assemblée générale du Parlement des Jeunes a eu lieu le samedi 16 mars après-midi à la Pépinière. Plusieurs membres ont souhaité se retirer du comité, dont le président et membre fondateur du Parlement, M. Donovan Galvez, après 3 ans d'activité. Le nouveau comité est composé de Mme Soraya Boukhari, MM. Esteban Marquez, Raphaël Finsterwald, Josselin Dang, João Gonçalves, André Marques et Ruben Rosario. Le nouveau président est M. Michael Czapka, qui est lui aussi un membre fondateur. Elle adresse un grand merci aux membres de ce Parlement des jeunes pour leur dynamisme et leur travail, et elle se réjouit de continuer de collaborer avec eux.
- Clinique dentaire itinérante du district de Nyon : l'assemblée générale de la clinique dentaire itinérante du district de Nyon s'est tenue le mercredi 20 mars à St-George. A cette occasion, les délégués ont acceptés les comptes 2018 et le rapport d'activités.

## **M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)**

- S'agissant du magnifique chantier du collège des Perrerets, qui a commencé le 25 février 2019, celui-ci va très bien grâce à une très bonne collaboration entre les services de la commune et l'établissement primaire. Il a bon espoir de pouvoir arriver dans le planning au terme de ces travaux.
- Le chantier d'En Bord est en voie de finition et il engage les Conseiller(ère)s à aller voir le résultat, puisque le Conseil communal avait accordé un crédit complémentaire pour terminer les travaux. La couverture des couloirs entre les vestiaires a vraiment une belle allure et il pense que cela va être assez beau et assez pratique. Par contre, par un manque de moyens, toutes les structures en bois n'ont malheureusement pas pu être toutes couvertes par du verre, ce qui aurait été assez sympathique.



- Le plan directeur intercommunal est une chose assez importante pour le développement urbanistique de la ville, puisque le 1<sup>er</sup> septembre 2018 la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) est entrée en vigueur. Il est obligatoire maintenant de raisonner entre communes du périmètre compact, comme il en avait déjà parlé lors d'une précédente séance du Conseil communal, soit entre 9 communes. Par contre, le Canton devait donner des directives aux communes sur la gestion des zones industrielles et les zones artisanales (ZIZA), puisque ce sont des zones importantes en matière d'activités et de création d'emplois. Le Canton a simplement déclaré qu'il n'y avait pas de directives qui allaient être éditées et qu'il fallait donc régler cela par le plan directeur intercommunal. Cela va permettre à la Municipalité de donner aux Conseiller(ère)s des informations sur « Gland Ouest », qui s'appelait à l'origine « schéma directeur Gland-Vich », et tout le développement ouest de la ville de Gland sera géré en matière de zones industrielle et artisanale par le plan directeur intercommunal. Il y aura donc des petites modifications et les Conseiller(ère)s auront des informations à ce sujet lors d'un prochain Conseil.

### **Mme Jeannette Weber**, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- L'action demi-tarif CFF « 2 mois pour CHF 33.- » proposée en septembre de l'année passée durant 6 semaines a été concluante. 215 personnes ont profité de cette offre demi-tarif découverte, réservée aux habitants du district. Cette action sera à nouveau proposée dans le courant de cette année.
- La Commission d'intégration, qui comptait 9 membres, a reçu la démission de Mme Iulica Gorgoni, qui représentait la communauté roumaine. Cette Commission est donc à la recherche d'un ou de plusieurs nouveaux membres qui représenteraient des pays qui ne sont pas encore représentés pour l'instant. Les pays représentés actuellement sont le Maroc, le Portugal, le Brésil et l'Inde. Pour rappel, la Commission d'intégration est composée en plus d'un membre de chaque parti politique. En 2017, cette Commission comptait encore 11 membres en tout. Elle remercie les Conseiller(ère)s d'en parler autour d'eux s'il(elle)s connaissent des personnes qui pourraient intégrer cette Commission pour représenter leur pays.
- La Commission de naturalisation sera encore pendant plusieurs mois occupée avec les naturalisations sous l'ancienne loi. Simultanément, cette Commission a commencé à traiter les demandes qui sont arrivées depuis la nouvelle loi.

La semaine prochaine, les membres de la Commission de naturalisation recevront, à la buvette de la Salle communale, les premiers requérants pour le test écrit. La personne qui aura réussi son test sera par la suite entendue par la Commission. L'audition, qui traite l'intégration des requérants à la naturalisation, sera examinée à travers les 6 catégories suivantes : respect de la sécurité et de l'ordre public, participation à la vie économique ou acquisition d'une formation, participation à la vie sociale et culturelle, contact avec la population suisse, respect des valeurs des constitutions fédérale et cantonale, et encouragement de soutien de l'intégration des membres de la famille.

La Commission a reçu hier pour la première fois des personnes pour cette audition concernant l'intégration. Petite subtilité : les candidats entendus hier étaient tous exemptés du test écrit car ils ont suivi au minimum 5 ans de scolarité en Suisse.

C'est une toute nouvelle façon de travailler pour les membres de cette Commission et la difficulté va être de bien séparer l'ancienne et la nouvelle loi.

- Le 1<sup>er</sup> mai prochain aura lieu l'inauguration du marché d'été, à la place de la Gare.

### **M. Michael Rohrer**, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

- Les travaux de renaturation du Lavasson ont commencé le 19 mars 2019. Les travaux de génie civil, dans le cadre de ces travaux de renaturation, commenceront le 25 mars. Il rappelle aux Conseiller(ère)s qu'il s'agit de la remise du Lavasson dans son lit naturel.

- S'agissant du pont de la Vy-Creuse, les travaux commenceront le 29 avril 2019 et des panneaux d'information sur les restrictions de circulation seront posés dès le 29 mars. Comme expliqué dans le préavis que le Conseil communal a accepté en juin 2018, la circulation du pont sera alternée pendant une vingtaine de semaines, donc réglée par des feux, puis sera fermée quelques jours à la circulation au mois d'octobre 2019 pour la pose du revêtement définitif.
- Concernant les travaux pour les places de parc sur le chemin du Lavasson, ceux-ci commenceront le 25 mars. A ce sujet, une campagne d'informations a été mise en place sur le site Internet de la commune. D'ici cet été, ces places de parc seront finalisées et à disposition.
- Dans le cadre du plan de gestion des forêts, la création d'une chênaie va être mise en place dans le massif n° 3 Malagny-Route Suisse, qui se situe à droite avant le dernier rond-point lorsque l'on descend l'avenue du Mont-Blanc, côté Genève. Cette plantation aura lieu le mardi 2 avril 2019, en présence des élèves d'une classe de 1P du collège de Mauverney, de l'inspecteur forestier M. Eric Treboux et du garde forestier M. Amaury Annen.

## PREAVIS AVEC DECISION

### **6. Préavis municipal n° 50 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges des Tuillières et Mauverney A et B en Wi-Fi professionnel et en écrans interactifs**

- M. Rasul Mawjee, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les trois amendements proposés puis les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis amendé de manière à ce que, avec les ajustements proposés, le montant global du préavis s'élève à CHF 898'000.-.
- Mme Léonie Wahlen, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, aimerait tout d'abord remercier le Bureau pour le délai supplémentaire accordé pour le dépôt du rapport. Elle rappelle le vœu formulé par dite Commission, qui est le suivant :
  - Que la Commune s'assure auprès du Canton, si l'initiative de M. le député Jean-Daniel Carrard devait être acceptée, qu'au moins l'entretien et le remplacement des tableaux financés par la commune seront pris en charge par le Canton.

Elle lit ensuite les conclusions de dite Commission recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La présidente constate que les conclusions des deux rapports vont dans le sens du préavis et que la COFIN présente trois amendements. La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis dans son ensemble, puis ouverture de la discussion et vote sur les amendements, puis vote sur le préavis amendé ou non. Elle rappelle que quelle que soit l'issue du vote sur les amendements, les Conseiller(ère)s restent libres ensuite sur leur vote sujet du préavis amendé ou non.
- La discussion est ouverte sur le préavis dans son ensemble :
- M. Victor Braune : explique qu'il a eu la chance d'utiliser pendant deux ans ces fameux tableaux interactifs lorsqu'il était enseignant à Nyon-Marens et il est vrai que pour lui ces tableaux ont une plus-value pédagogique absolument certaine. Sans s'étaler là-dessus, parce que pour lui ce n'est pas le propos ici, nous sommes bien entendu tributaires du cadre institutionnel dans lequel nous évoluons. Il faut reconnaître qu'évidemment les choix pédagogiques incombent dans ce cadre-là au Canton, donc ce n'est pas aux Conseiller(ère)s de juger ce qu'il faut utiliser et de quelle façon, notamment s'agissant de la décision du virage numérique, qui appartient aussi au Canton. Pour lui, il incombe aux Conseiller(ère)s, de part cette répartition, d'offrir aux enfants de la commune le meilleur cadre de formation et d'apprentissage possible, et cela passe évidemment aussi par un équipement adéquat. A titre personnel, il trouve que par le passé le Conseil a accepté avec passablement de largesses

des investissements dans des domaines divers et il trouverait relativement regrettable de ne pas investir dans la formation, vu l'importance qu'elle revêt dans la commune de Gland. A titre purement personnel, il propose aux Conseiller(ère)s non seulement d'accepter le préavis tel que présenté, mais également de refuser les trois amendements proposés par la COFIN.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : relève, sans entrer dans le fond du rapport de la Commission technique, qu'elle aurait souhaité voir les noms des 3 membres de la direction des écoles nommés dans le rapport. Il s'agit plus d'une question de forme, et cela pour garantir une certaine transparence ainsi que pour le bon ordre des archives.
- M. Rodolphe Chatagny : déclare, concernant le financement, que les Conseiller(ère)s ont pu lire la lettre que Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle a envoyée concernant la raison pour laquelle le Canton, au départ, ne voulait pas entrer en matière sur le financement des tableaux numériques. Il est quand-même un petit peu étonné par rapport à sa réponse. Il comprend tout à fait qu'une répartition a été décidée entre les communes et le Canton. Dans son courrier, Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle écrit : « *Pour sa part, le canton finance, selon l'art. LEO 131, les fournitures scolaires destinées à équiper chaque élève, le matériel pédagogique et didactique, le matériel informatique destiné à l'enseignement, son entretien et son renouvellement, le matériel informatique et la téléphonie de l'administration scolaire, son entretien et son renouvellement, le support et la maintenance informatique de ce matériel, les logiciels et les consommables* ». Donc tout ce qui est matériel informatique destiné à l'enseignement est bien à la charge du Canton et non à la charge des communes. C'est vrai qu'il est prévu qu'un tableau noir et qu'un projecteur soient à la charge de la commune. Néanmoins, les tableaux numériques qui vont être installés – et il est tout à fait favorable d'ailleurs à ce qu'ils soient installés – comprennent un ordinateur. Cela lui semble assez spécial, on n'est pas juste dans de l'affichage, on est vraiment dans du matériel informatique puisqu'il y a un ordinateur intégré dans tous ces tableaux numériques, en tous les cas dans la nouvelle génération. Ces tableaux peuvent être utilisés de manière tout à fait indépendante et les membres de la COFIN en ont vu une démonstration par l'un des professeurs lors de la deuxième version qu'ils ont pu voir à Grand-Champ. Il pense donc qu'il est vraiment important que la Municipalité envoie une lettre au Canton en lui disant que la commune est prête à prendre en charge une partie de ce matériel, mais il trouverait normal que le Canton prenne également une partie à sa charge.
- M. Thierry Genoud : doit juste rectifier une chose. Dans les tableaux numériques qui ont été présentés à Grand-Champ, il n'y a pas d'ordinateur intégré. Il y a une possibilité d'équiper le tableau numérique d'un ordinateur, mais dans le modèle prévu dans le préavis municipal n° 50 il n'y a pas d'ordinateur à l'intérieur, c'est le professeur qui vient y brancher son ordinateur. Il n'y a pas d'ordinateur prévu dans les CHF 14'000.- pour un tableau numérique.
- Mme Christine Girod : aimerait répondre à Mme Christelle Giraud-Nydegger et elle profite de le faire devant l'assemblée : si la Commission technique n'a pas souhaité inscrire les noms des personnes qui sont intervenues lors de la séance avec dite Commission, c'est son choix. Néanmoins, elle se permet de donner aux Conseiller(ère)s les noms des personnes qui étaient là, puisqu'il y avait une délégation très représentative et très importante. Tout d'abord il y avait Mme Bettina Thuillard, directrice de l'établissement primaire, Mme Dominique Baeriswyl, doyenne administrative et cheffe de file informatique, et M. Christophe Widmer, doyen des 7P et 8P, lequel s'était occupé de l'informatique à l'époque où il était encore au secondaire. Il y avait donc une délégation qui a d'ailleurs fait l'effort de venir quasiment au pied levé pour venir parler avec la Commission technique.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : a encore un petit point à relever concernant le rapport de la Commission technique. Lors de la première lecture de ce préavis durant la dernière séance du Conseil communal, elle avait personnellement indiqué que le point « développement durable » lui paraissait vraiment très léger. Et là une phrase la fait particulièrement sourire; quand elle lit dans le rapport « *Concernant le développement durable, dans l'appel d'offres, la commune va demander que ces tableaux ne viennent pas de Chine* », cela l'a vraiment fait rire. Elle défie quiconque aujourd'hui de trouver des tableaux qui ne viennent pas d'Asie ou de Chine.

- M. Rasul Mawjee : explique que, dans le rapport de la Commission technique, Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle a précisé qu'en fait on aimerait former les jeunes à la programmation. Il est personnellement actif depuis 40 ans dans les formations fédérales d'informaticiens de gestion, et il est vrai qu'à l'époque, quand il a débuté, il avait dans ses classes en Suisse romande pratiquement 150 développeurs informatique et programmeurs. Depuis, les directives ont évolué, le marché a évolué, les besoins des entreprises ont aussi évolués et les demandes de programmeurs ont fortement diminué par rapport aux besoins en télécom, en sécurité, en ingénieur système. Il pense qu'effectivement cette direction de vouloir faire des jeunes programmeurs en leur donnant un tableau numérique est peut-être erronée et mal interprétée. C'est comme quand il voit des jeunes qui veulent se réorienter et que les parents lui disent que leur enfant est très fort sur les ordinateurs, il fait des jeux toute la journée. Cela ne fera pas de lui un futur informaticien, cela fera de lui un joueur. Ce sont deux choses à séparer; la programmation n'est pas liée à l'interactivité et l'utilisation des systèmes.
- Mme Léonie Wahlen : se permet juste de répondre à la question de Mme Christelle Giraud-Nydegger sur le développement durable. Elle s'excuse d'avoir mal tourné la phrase dans le rapport de la Commission technique. Il est bien sûr clair que l'on ne trouvera pas de tableaux numériques qui n'ont pas des pièces qui viennent de Chine aux jours d'aujourd'hui malheureusement – même si elles viennent plutôt de Corée du Nord – mais c'était plutôt pour dire que la Municipalité va faire un effort pour trouver une entreprise qui fera le suivi et qui ne vient pas de Chine.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le premier amendement proposé, soit d'ajuster le montant du prix unitaire des tableaux numériques interactifs TNI de CHF 14'000.- prévus dans le préavis à CHF 11'000.- par unité et ajuster les montants, soit :

Collège des Tuilières	à CHF 230'000.-
Collège de Mauverney A	à CHF 115'000.-
Collège de Mauverney B	à CHF 138'000.-

et de réduire le préavis d'un montant global de CHF 105'000.-.

- M. Thierry Genoud : relève qu'un important travail a été fait tant par la COFIN que par la Commission technique, et la Municipalité a remis des indications pour essayer d'avoir un certain pointage sur le préavis municipal n° 100. Dans ce dernier préavis, qui été approuvé par le Conseil communal et qui est pratiquement terminé mais qui n'est pas encore clos, il y a une liste assez impressionnante de postes et il est vrai que les membres de la COFIN ont été prendre et ont analysé toutes ces colonnes. La Municipalité leur avait fait une colonne pour les TNI, et dans cette colonne il est vrai, pour en avoir discuté avec M. Samuel Freuler, qu'il y a un poste qui concerne le Wi-Fi qui est de CHF 35'000.-. Ce qui fait que la COFIN, en fixant à CHF 11'000.- le prix du tableau numérique, s'est juste un petit peu trompée sur la possibilité de baisser le prix du tableau, et on peut valablement enlever, sur les CHF 14'000.- du préavis n° 100 que coûtait le tableau, ces CHF 35'000.- divisés par 28, c'est-à-dire qu'on peut enlever environ CHF 1'200.- et non pas autant que l'amendement veut bien supprimer.

Il engage très fortement les Conseiller(ère)s à refuser cet amendement, lequel risque fort de brider un peu l'appel d'offres qui va être fait et surtout les conditions d'attribution du marché de ces tableaux, puisque c'est vrai que cela a évolué, c'est vrai que les prix ont évolué – vers le bas, il ne va pas le cacher – mais les technologies ont aussi pas mal évolué et quelque part il serait dommage de devoir prendre une technologie inférieure aux tableaux de Grand-Champ juste pour des questions financières. Il faut avoir des tableaux qui soient à la hauteur des attentes des pédagogues et, comme l'a dit précédemment dit M. Victor Braune, il croit que c'est important de donner un outil vraiment valable aux enseignants pour faire des enfants des génies du futur, avec vraiment des outils qui sont performants. Cela veut vraiment dire que dans l'appel d'offres qui sera envoyé – qui sera un appel d'offres ouvert – il y aura des conditions d'évaluation et la Municipalité sera toute contente si elle arrive à présenter aux Conseiller(ère)s un décompte final avec des tableaux à CHF 11'000.-, CHF 12'000.- ou à CHF 13'000.- plutôt qu'à CHF 14'000.-.

- Mme Christine Girod : explique, pour compléter les propos de M. Thierry Genoud, que cette question de tarifs par rapport à ce que cela va coûter dans la réalité, la Municipalité ne la saura qu'une fois que l'appel d'offres aura été faite et que les dossiers seront rentrés. Il est évident que la Municipalité ne va pas dépenser exactement le montant maximum demandé au Conseil communal si elle arrive à avoir le matériel qu'il lui faut. Evidemment que s'il est moins cher, elle va faire le choix de prendre celui-ci. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui ce serait dommage de déjà scier sachant que l'on est au début de la démarche d'appel d'offres.
- M. Samuel Freuler : explique que l'on ne va pas faire le débat sur la capacité de la COFIN à décortiquer des chiffres sur un préavis qui est terminé. Il n'est pas d'accord avec l'analyse de M. le Municipal Thierry Genoud qui mentionne qu'il suffit juste d'enlever CHF 35'000.-, mais il ne va pas refaire ce débat. S'agissant de l'amendement de ce préavis, la COFIN s'est placée en se disant qu'effectivement les prix devraient baisser, donc logiquement pour le même prix que le préavis municipal n° 100 on devrait avoir au moins la même technologie, contrairement à ce que dit M. le Municipal Thierry Genoud, qui déclare qu'on risque de ne pas avoir la même technologie si on baisse la valeur du préavis. La Municipalité dit qu'elle ne va pas dépenser tout l'argent du préavis si les tableaux numériques coutent moins chers. Alors il sait que ce n'est pas le débat par rapport au préavis municipal n° 100, mais la Municipalité a quand-même dépensé CHF 52'000.- pour ledit préavis pour le Wi-Fi, elle est restée dans le montant du préavis prévu, mais ce n'était pas du tout prévu dans le descriptif du préavis. Donc il y a quand même deux messages un petit peu différents qui sont adressés ce soir aux Conseiller(ère)s.
- M. Yves Froidevaux : déclare que pour le préavis municipal n° 100, on a acheté la voiture sans les pneus et on devait acheter ces derniers à côté, en plus. Cette fois, on achète la voiture avec les pneus. Donc on ne peut pas comparer les montants qui sont indiqués dans les deux préavis puisque ce n'est pas le même équipement, ce n'est pas la même manière de calculer qui a été faite. Et il trouve que la COFIN a une approche un peu de la méthode Coué qui est proposée, c'est-à-dire que ce n'est pas parce qu'aujourd'hui le Conseil communal amende à la baisse ce préavis que les quelques fournisseurs qui sont sur le marché vont baisser le prix pour les beaux yeux des Conseiller(ère)s. Aujourd'hui il y a des prix, il faut une technologie qui soit à jour, on ne veut pas acheter des tableaux qui ont 4 ou 5 ans, on connaît notamment l'obsolescence programmée de ce genre d'outils. L'idée est de pouvoir acheter des tableaux récents, au meilleur prix, puisque c'est cela qu'on a besoin dans les écoles. Donc ce n'est pas en baissant de manière artificielle le prix au sein de ce Conseil que l'on va faire baisser le prix final du tableau. C'est une illusion, c'est une sorte de méthode Coué pour se donner un peu bonne conscience, mais en prenant aussi une comparaison qui n'est pas bonne puisque les calculs ne sont pas les mêmes. Il invite donc les Conseiller(ère)s à refuser ces deux amendements, simplement parce que ce n'est pas réaliste. Si les Conseiller(ère)s les acceptent, le risque est que la Municipalité devra présenter une demande de crédit complémentaire derrière puisqu'elle aura acheté les tableaux, mais pas au prix souhaité. Donc il faut avoir un prix réaliste qui permette à la Municipalité de faire son travail.
- M. Rasul Mawjee : a bien entendu M. Yves Froidevaux, qui fait une comparaison de la voiture avec des pneus. S'il avait eu accès au détail du chiffrage du préavis n° 100, il aurait pu constater que la COFIN a observé la voiture avec les 4 pneus, les porte-skis, l'option neige et les chaînes incluses dedans. La COFIN demande simplement, maintenant que le Wi-Fi est chiffré à part, que ce n'est pas le montant du préavis divisé par le nombre des écrans, mais c'est le montant du préavis, auquel il faut enlever le Wi-Fi, enlever les travaux accessoires qui sont prévus dans d'autres positions du nouveau préavis et ensuite on divise. Si l'on fait ce calcul, on arrive à CHF 10'500.-. Donc aujourd'hui on pourra acheter des meilleurs écrans, sachant qu'il y a CHF 500.- de plus par écran par rapport au préavis que les membres de la COFIN ont observé, et en plus le prix des écrans à la fabrication ont fortement chuté. Cela peut être constaté dans les magasins, avec les nouvelles Dalles de télévisions; il se souvient qu'à l'époque il devait déboursé CHF 4'000.- ou CHF 5'000.- pour une télévision, et aujourd'hui à CHF 800.- on lui en donne une. Donc le prix des Dalles ont fortement baissés. Dans un tableau numérique, si la technologie a évolué, il pense que les prix vont rester stables. La COFIN a regardé avec soins, avec pertinence et en détail les différents coûts, et la proposition de l'amendement n'est pas tombée du ciel, n'a pas été faite selon la méthode Coué comme M. Yves Froidevaux le précise, car si ce dernier pense que la COFIN travaille selon cette méthode, il a une très mauvaise impression de celle-ci.

- M. Rodolphe Chatagny : pense que M. Rasul Mawjee a déjà dit plusieurs choses qu'il voulait aussi rappeler. L'un des points importants est que lorsque la COFIN a fait le calcul et qu'elle a enlevé un certain nombre de choses qui sont aussi à côté dans le préavis, elle arrivait à un chiffre même plus bas que celui proposé dans l'amendement qui est de CHF 11'000.-, en fait elle arrivait à CHF 10'500.-. Donc la COFIN avait même prévu une certaine marge justement pour éviter que Municipalité ne se retrouve coincée, en espérant même être légèrement en-dessous avec ce montant-là. Il est vrai que sur du matériel grand public les prix ont très fortement baissé. Sur le matériel professionnel, le prix officiel ne baisse peut-être pas toujours autant, mais la marge est tellement importante sur du matériel professionnel informatique que les fabricants et les revendeurs n'ont aucun problème pour faire des discounts extrêmement importants. Donc pour lui il n'y a absolument aucune difficulté et il ne s'attend pas du tout, en acceptant cet amendement, que la Municipalité ait besoin de revenir vers le Conseil avec un montant supérieur, avec un autre montant à ajouter derrière avec une correction. Malgré tout, si c'est le cas, il pense que les membres de la COFIN seront très heureux de donner ce crédit supplémentaire si vraiment cela arrivait, mais il pense que la Municipalité n'aura aucun problème et cela l'étonnerait énormément que cela soit nécessaire. Franchement, il est certain que, en faisant un appel d'offres, la Municipalité aura au moins plusieurs offres qui seront en-dessous de ce montant.
- M. Gilles Davoine : déclare que ce n'est pas le débat, malheureusement il craint que l'on soit totalement à côté et il s'étonne que la COFIN soit à côté de ce point-là, sauf si effectivement, comme le suggère M. Samuel Freuler – et c'est quelque chose qu'il n'a pas envie d'entendre – il s'agit d'un problème de confiance. Toutes les lignes du budget, quelle qu'elles soient et c'est exactement la même chose pour le préavis, vont dans un sens et dans un seul, c'est-à-dire que c'est une estimation à la hausse, puisque c'est le maximum que la Municipalité a le droit de dépenser. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Donc la Municipalité fait son maximum. Elle a le droit de dépenser l'intégralité, soit 100 %, des préavis qui ont été émis durant cette législature, qui ont donc été déposés pendant cette législature et qui ont déjà été bouclés. 100 % de ces préavis ont été terminés avec un solde positif, cela signifie que la Municipalité n'a pas dépensé tout l'argent qui était donné. Quand il a dit auparavant aux Conseiller(ère)s dans ses communications que, pour les comptes 2018, la commune a un excédant de CHF 3,5 Mios de revenus, alors que la Municipalité avait, pour ceux qui s'en souviennent, un budget qui était censé être équilibré, cela veut dire qu'effectivement il y avait grosso modo dans les charges évidemment des montants largement supérieurs à ceux qui ont été vraiment dépensés, de CHF 3 Mios en l'occurrence, puisque la péréquation mange la totalité du revenu supplémentaire généré en 2018. Donc à chaque fois, pour toutes les lignes du budget et pour tous les préavis, la Municipalité estime de manière évidemment la plus précise possible – mais elle est obligée d'estimer car elle n'a pas encore reçu les appels d'offres – les montants qui lui sont nécessaires, et ensuite effectivement elle garde une marge de manœuvre qui est logique et qui est nécessaire puisque c'est le maximum qu'elle peut dépenser.

Que la COFIN se dise que la Municipalité aura peut-être bien ou pas besoin de revenir avec un crédit complémentaire, c'est bien. Mais cela n'a aucun sens de baisser cela dans la mesure où la Municipalité a démontré qu'elle vient toujours avec des choses qui sont tout à fait économes et qu'elle ne va pas dépenser tout et n'importe quoi, n'importe comment, que dans l'intégralité des préavis qu'elle a déposés depuis le début de la présente législature elle revient toujours avec un solde positif, donc elle n'a pas dépensé tout l'argent. La Municipalité ne dépense évidemment pas systématiquement l'argent qui lui est donné, puisque toutes les lignes du budget prévoient des éléments qui sont trop hauts, trop élevés par rapport à ce qu'elle pense vraiment dépenser. C'est la règle des finances publiques et de la comptabilité des communes qui fait qu'il y a ce résultat-là. Donc il y a un moment où il n'y a absolument aucune raison de réduire la marge de manœuvre de la Municipalité, sauf un problème de confiance, soit de dire que finalement, dans le préavis n° 100, la Municipalité a dépensé quelque chose qu'elle n'avait pas le droit de dépenser. Et quand bien-même, il a de la peine à entendre cela parce que la Municipalité est extrêmement transparente. En tout cas depuis qu'il est aux finances, il pense que la COFIN et le Conseil communal ont absolument toutes les données à ce propos. En outre, de toute manière, ce ne serait pas le rôle de la COFIN mais celui de la COGES de surveiller si effectivement il y a eu un problème après coup dans ce cadre-là.

Il pense que là on est dans un faux débat dans ces amendements qui pour lui, très honnêtement, font perdre du temps à tout le monde car de toute manière si ces écrans coûtent moins chers que ce qui était prévu et qu'effectivement les Dalles coûtent de moins en moins cher et que de l'argent serait économisé, et bien tant mieux ! Il reviendra vers le Conseil communal prochainement, il bouclera ce préavis, les Conseiller(ère)s écouteront cette fois-ci plus attentivement que d'habitude – parce que c'est vrai que c'est assez rébarbatif – et il leur dira que la Municipalité a économisé peut-être effectivement même plus que les CHF 144'000.- qui sont prévus dans ces amendements.

- M. Victor Braune : ne remet pas du tout en cause le travail de la COFIN, dont il est convaincu qu'elle a travaillé comme d'habitude avec assiduité et pertinence. Par contre, il s'interroge sur le fondement en fait de la demande de l'amendement. Parce que jusqu'à maintenant, ce qu'il a entendu, c'était principalement une comparaison avec le préavis n° 100 précédent, des comparaisons de chiffres. Or, s'il lit les conclusions du rapport, au troisième paragraphe il est écrit que « *L'équipement systématique des classes avec TNI n'est pas pertinent vu les coûts des infrastructures* ». Du coup, il aimerait juste avoir une clarification de la part de la COFIN : est-ce que l'idée ici de réduire le montant global c'est pour ne pas équiper toutes les salles ou c'est pour avoir des tableaux moins chers ? Parce que là, pour lui, c'est quand-même deux objectifs de diminution qui sont différents.
- M. Rasul Mawjee : ne sait pas si le président de la COFIN veut se prononcer. Si ce n'est pas le cas, il va le faire. La première chose est que la COFIN a entièrement confiance en la Municipalité et remercie cette dernière pour la transparence qui a été faite. Ensuite, la volonté de la COFIN est que la Municipalité puisse acquérir les meilleurs écrans qui soient pour le bien des enfants de la commune. Les membres de la COFIN soutiennent pleinement la mise en place des nouveaux équipements, en tout cas pour les TNI, et c'est la raison pour laquelle il y a une recommandation d'acceptation du préavis.

Pour répondre à M. Victor Braune, la COFIN a effectivement constaté que toutes les salles étaient équipées. Les membres de la COFIN se sont posé la question et, n'ayant pas d'élément de sélection, il n'y a aucune demande d'amendement de réduire le nombre d'écrans dans les salles. Donc la totalité des salles que la Municipalité a demandées est soutenue par la COFIN, le choix du meilleur écran est soutenu par la COFIN, et cette dernière s'est simplement dit que le montant qui est alloué est important et a estimé qu'il peut être joué à la baisse.

Pour en revenir aux déclarations de M. le Municipal Thierry Genoud, qui a dit qu'effectivement il y a un marché public, il relève que les procès-verbaux des séances du Conseil communal et les préavis sont des documents publics, qui sont publiés. Lorsqu'il y a un marché public, les analyses font que la première chose à faire c'est de voir combien d'argent a été alloué pour pouvoir être dans la fourchette. Les membres de la COFIN aimeraient que ce montant, qui sera communiqué, ne soit pas un montant avec une marge de CHF 3'000.- trop élevée, qui permettrait à des soumissionnaires de se sentir à l'aise et de venir avec des écrans non pas à CHF 13'000.-, mais plutôt avec des écrans à CHF 12'500.-, juste parce qu'ils savent que le Conseil communal a accordé ce budget, qu'ils peuvent y aller et que c'est un montant dans lequel ils pourront se trouver. Cela fait partie de l'analyse des documents.

- M. Michael Rohrer : veut juste donner un exemple à M. Rasul Mawjee. Pour la renaturation du Lavasson, le montant octroyé était de CHF 325'000.- et l'offre retenue par la Municipalité est de CHF 129'000.-. Le montant de CHF 325'000.- était connu et il trouve donc très mauvais son argument de dire que l'on va se caler sur la fourchette haute, car on était pratiquement au tiers.
- M. Thierry Genoud : déclare, un peu dans le même état d'esprit que M. le Municipal Michael Rohrer, qu'il est vrai que les marchés publics sont ce qu'ils sont. Le seul intérêt des marchés publics est de toujours avoir cette concurrence entre les entreprises. Il est donc complètement illusoire de penser qu'une entreprise qui vend des tableaux numériques va pouvoir se mettre à niveau avec le préavis de la Municipalité, car il y aura toujours une autre entreprise qui sera là pour faire le prix juste et appliquer le prix du marché. Il y a quelques années, la Municipalité faisait ce type de permutation, c'est-à-dire qu'elle faisait d'abord les appels d'offres puis venait ensuite devant le Conseil avec le prix. Par exemple pour les Perrerets, c'était des soumissions rentrées à 70 %. Mais cela donne un travail absolument incroyable à l'Administration pour arriver devant le Conseil avec des prix qui sont établis suite à un appel d'offres déjà fait. La

Municipalité ne va pas revenir dans ce genre de procédé, mais il n'y a aucune entreprise, que ce soit en génie civil, que ce soit en construction, que ce soit en matériel informatique, qui va s'aligner sur un préavis public du Conseil communal.

- Mme Christine Girod : pour revenir sur les propos de M. Rasul Mawjee, tient tout d'abord à le remercier pour l'intérêt qu'il a et son soutien pour l'installation de ces TNI, c'est précieux. Elle aimerait juste dire aussi, par rapport à ces prix et à ces marchés publics qui vont rentrer, et cela a déjà été dit que le but est d'obtenir le meilleur tableau, de la meilleure qualité et de la meilleure technique et technologie pour les enfants. Et c'est précisément là qu'elle voudrait intervenir. Il n'y a pas que le prix qui est prépondérant quand on fait un appel d'offres par marchés publics; il y a également tout le service derrière, la proximité peut jouer un rôle, il y a beaucoup d'éléments qui font aussi la qualité de ces tableaux. Donc encore une fois, si déjà d'entrée le prix est baissé et que la Municipalité doit revoir à la baisse, il y aura forcément une certaine partie de la qualité qui ne serait peut-être pas atteinte et cela serait dommage. Elle comprend tout à fait le travail de la COFIN, qui a vraiment creusé le sujet. Mais en même temps, il faut aussi se dire que ce préavis a été fait sur la base de chiffres qui ont été trouvés par les techniciens de la ville, sur la base également de l'expérience qui a été faite à Grand-Champ. Les bâtiments en question dans le présent préavis ne sont pas dans le même état que Grand-Champ l'était, la connaissance n'est pas tout à fait la même, il va donc peut-être y avoir des différences au moment où ces offres vont rentrer, donc c'est aussi, pour la Municipalité, des chiffres qui ont été articulés mais qui ne sont pas tombés du ciel. Ils ont été travaillé et ils sont là en toute connaissance de cause.
- M. Rodolphe Chatagny : est tout à fait d'accord avec Mme la Municipale Christine Girod sur un point. C'est vrai que ce n'est pas uniquement le prix qui est prépondérant. On a vu d'ailleurs avec l'expérience de Nyon qu'il n'y a pas toujours les meilleures installations, et pour lui c'est d'autant plus un argument pour accepter cet amendement parce qu'effectivement il pense que c'est donner un signal aussi pour l'appel d'offres qu'il y a une limite vers le haut, et que même si une société est un peu meilleure on n'acceptera pas de monter plus haut le prix. Il est d'accord avec ce qu'a dit Mme la Municipale Christine Girod quant aux installations qui sont un peu différentes sur Mauverney et sur les Tuillières qu'à Grand-Champ. Il pense d'ailleurs que cela se voit bien dans les autres frais, c'est-à-dire que dans ces derniers il y a pas mal de choses, il sera ensuite parlé du Wi-Fi, comme sur l'ensemble des câblages, des fournitures, de la réfection des peintures, etc., mais cela c'est à côté. Là on n'est pas en train de parler de cela, on n'est en train de parler que du prix des écrans et de leur installation. Tout ce qui est à côté et qui fait partie effectivement de la différence du bâtiment, ce sont des autres frais pour lesquels la COFIN n'a absolument pas proposé d'amendement. Et les membres de la COFIN comprennent parfaitement qu'il y ait une différence de coûts et que cette dernière puisse être plus importante que pour Grand-Champ. Mais ils ne parlent effectivement que du prix des écrans et ils ne voient pas de raison pour que des écrans soient plus chers à Mauverney qu'ils ne l'ont été à Grand-Champ.
- M. Yves Froidevaux : déclare que l'idée n'est évidemment pas que les tableaux soient plus chers qu'à Grand-Champ, de loin pas. Mais ce qui lui paraît quand-même un peu hallucinant dans cette discussion, c'est qu'il a l'impression qu'on est en train de négocier le prix des tableaux, ici, dans ce Conseil communal, alors que les entreprises, sauf erreur, ne sont pas dans la salle avec les Conseiller(ère)s pour en discuter. Et il ne comprend pas très bien cette approche parce que finalement à chaque fois que l'on a à faire aux marchés publics, alors on devrait avoir ce débat, on devrait descendre le prix de 20 à 30 % parce que l'on est convaincu que ce genre d'amendement nous fera gagner des millions et qu'on serait plus malins que toutes les autres communes, et qu'on pourrait, grâce à une sorte de magie de l'amendement, faire des économies massives. Il ne comprend pas cette approche. La Municipalité, pour cet appel d'offres, est accompagnée par des spécialistes en matière d'appels d'offres, qui ont l'habitude des marchés publics, qui connaissent les prix du marché puisque dans la région il est vendu des dizaines de tableaux interactifs, donc on sait aujourd'hui quelles sont les marges et combien on peut payer, et on ne va pas se faire tordre en ayant effectivement cette proposition qui est indiquée. Finalement, si on baisse le prix, on risque de se retrouver, comme il l'a dit tout à l'heure et même la COFIN s'en réjouit presque, avec une demande de crédit complémentaire, mais ce n'est pas le but lorsque l'on discute d'un préavis. Il ne faut pas déjà se dire « super, on aura un crédit complémentaire derrière ». C'est l'inverse. C'est de tenir ce préavis et de pouvoir avoir une approche réaliste. Il pense qu'il est illusoire de croire



que c'est au Conseil communal que l'on négocie le prix avec les entreprises. On le fait entre professionnels quand cela sera la question de l'appel d'offres, accompagnés par des spécialistes et via le travail de la Municipalité. Il invite les Conseiller(ère)s à refuser les amendements présentés par la COFIN et il aimerait que l'on passe au vote.

- M. Jean-Luc Nicolet : explique qu'il a, dans sa carrière professionnelle, souvent fait des offres publiques. Evidemment, quand on fait des offres publiques, on fait un avis dans la Feuille des avis officiels, avec le montant des travaux. Et jamais au grand jamais il a eu des prix supérieurs aux montants estimés, en général ils étaient toujours inférieurs. Evidemment il y a des entreprises qui veulent faire plus cher, mais les travaux ont toujours été adjugés nettement en-dessous et même des fois, comme l'a dit M. le Municipal Michael Rohrer, très en-dessous.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur ce premier amendement.

#### *Décision*

*Par 31 non, 20 oui, 2 absentions signifiées, le premier amendement proposé par la COFIN est refusé.*

- La discussion est ouverte sur le deuxième amendement proposé, soit d'ajuster le montant du prix unitaire des couples beamers / tablettes interactives de CHF 13'000.- prévus dans le préavis à CHF 10'000.- par unité, soit :

Collège des Tuillières à CHF 230'000.-

et réduire le préavis d'un montant global de CHF 15'000.-.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur ce deuxième amendement.

#### *Décision*

*Par 36 non, 19 oui, 2 abstentions signifiées, le deuxième amendement proposé par la COFIN est refusé.*

- La discussion est ouverte sur le troisième amendement proposé, soit de réduire le montant des installations antennes Wi-Fi de 25 % environ, soit :

Collège des Tuillières à CHF 40'000.-

Collège de Mauverney A à CHF 15'000.-

Collège de Mauverney B à CHF 15'000.-

et réduire le préavis d'un montant global de CHF 24'000.-.

- Mme Christine Girod : se permet de reprendre parole concernant ce troisième amendement car, à la lecture du rapport de la COFIN, elle a le sentiment – et même la certitude – qu'il y a quelques incompréhensions ou inexactitudes qui figurent dans ce rapport et elle aimerait en faire part aux Conseiller(ère)s. Tout d'abord, concernant la situation actuelle, les deux bâtiments de Mauverney et les Tuillières ont déjà du Wi-Fi à l'heure actuelle. Cela fait plusieurs années qu'ils sont équipés et qu'il y a déjà un Wi-Fi, mais le problème est que ce dernier n'est plus assez fort et n'est pas en suffisance. Et malheureusement, quand il n'y a pas assez de Wi-Fi, quand on doit tirer sur le Wi-Fi pour que cela fonctionne, cela entraîne un rayonnement qui est négatif. Donc on en est là aujourd'hui et finalement c'est pour cela que le Canton a aussi demandé à la Municipalité de mettre des bornes supplémentaires. Ce rayonnement actuel n'est pas un rayonnement favorable.

La seconde chose qu'il est important de savoir est que, à l'heure actuelle, l'établissement primaire dispose déjà de beaucoup de matériel informatique. Ce dernier est payé par l'Etat. Il s'agit d'ordinateurs portables, d'ordinateurs flottants puisqu'ils se les passent d'une classe à l'autre, de tablettes qui sont dans des grosses valises qui sont amenées dans les classes quand on en a besoin, et il y a également des tablettes pour des enseignements ou un projet spécial, si un élève veut travailler sur un développement ou un projet, faire une présentation particulière. Il y a donc beaucoup de matériel existant aujourd'hui dans l'établissement, soit 77 ordinateurs ou tablettes.

La volonté d'équiper avec du Wi-Fi professionnel est quelque chose finalement qui vient du département, qui a lancé sa volonté d'étendre le numérique dans les écoles vaudoises. Ce numérique en est au point où, aujourd'hui, l'établissement primaire de Gland s'est vu refuser des I-Pad puisqu'il n'y a pas l'équipement suffisant pour pouvoir travailler avec ce matériel. Donc c'est pour cela maintenant que l'on est obligé de passer à un nombre de bornes supérieur avec un Wi-Fi professionnel. Il faut savoir aussi, et c'est quand-même un petit peu dangereux, qu'à l'heure actuelle, quand un enseignant voit qu'il n'arrive pas à avoir le Wi-Fi suffisant pour que ses élèves puissent travailler, il prend son propre natel et fait une connexion partagée, ce qui veut dire aussi que cela entraîne certains dangers puisque qui dit connexion partagée dit Wi-Fi ouvert, et ce n'est pas du tout ce que l'on veut par rapport à l'enseignement. Ce que l'on veut c'est un Wi-Fi protégé, où les enfants ne peuvent pas aller sur n'importe quel site, qui soit vraiment dans un cadre pédagogique et dans un cadre surveillé.

S'agissant de la question du rayonnement, il faut savoir que si l'on met moins de bornes, bien sûr que le Wi-Fi va passer, les Conseiller(ère)s l'ont peut-être expérimenté dans leur vie privée. Mais en mettant une borne par classe, cela permet un rayonnement qui est suffisamment fort mais qui n'est pas néfaste pour les enfants. C'est pour cela que c'est ce qui est préconisé par l'Etat.

S'agissant du numérique, comme elle l'a déjà dit, celui-ci est déjà en route depuis plusieurs années. Mais dès 2020, les services de Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle vont commencer à déployer tout ce qui est vraiment de l'enseignement qui se fait avec les tablettes et les ordinateurs. Et dès cette date, ce déploiement va se faire dans les classes de 1P et de 2P, ils vont commencer par les plus jeunes pour équiper et accompagner vraiment l'enfant durant toute sa scolarité.

Voilà ce qu'elle voulait préciser par rapport à cette demande de réduire le nombre de bornes. C'est précisément une fausse bonne idée si on veut vraiment soigner aussi la santé des élèves et c'est contraire à ce rayonnement qui est beaucoup trop fort si on n'a pas le Wi-Fi suffisant. On ne pourrait également plus travailler selon les normes préconisées par l'enseignement numérique qui est voulu par le département.

- M. Victor Braune : salue le travail de la COFIN très minutieux et très précis par rapport à ce Wi-Fi. On parle ici d'un montant global de CHF 24'000.-. Il s'interroge en particulier sur l'image que l'on donne, parce qu'à la lecture du rapport effectivement on nous apprend que certains enseignants sont obligés d'utiliser leur propre réseau en partage pour travailler avec leurs élèves. Donc il trouve que vis-à-vis des enseignants, qui ne viennent pas forcément tous de Gland, mais aussi vis-à-vis des parents, c'est une image que l'on donne qu'il trouve assez triste finalement, parce qu'évidemment les élèves parlent avec leurs parents. S'il est rapporté à ces derniers que malheureusement le Wi-Fi « rame », comme on dit dans le langage courant, ou alors que les enseignants ont des problèmes et qu'ils doivent utiliser leur propre natel parce que le Wi-Fi ne marche pas, ce sont des choses qui se savent et il trouve qu'ici on parle d'un montant qui est relativement faible. En outre, il a pu faire l'expérience dans d'autres établissements, même au post-obligatoire, et si vous avez ne serait-ce que deux classes avec 25 élèves qui sont tous connectés à une borne Wi-Fi, si elle est mal située, il peut dire qu'effectivement cela marche très mal. Il trouve qu'ici on parle d'un montant qui est relativement faible et, que ce soit pour l'image des établissements à Gland ou pour l'efficacité du travail des enseignants, cela vaut la peine d'investir ce montant.
- M. Samuel Freuler : déclare que, pour la COFIN, on peut abandonner cet amendement. Afin que les autres Conseiller(ère)s sachent pourquoi cet amendement a été proposé, il explique que les membres de la COFIN ont posé des questions assez précises à la Municipalité par rapport au Wi-Fi et que, au moment de la rédaction du rapport, les réponses reçues ne les avaient pas convaincus de l'utilité du Wi-Fi dans toutes les classes. Typiquement, à Grand-Champ, il y a du Wi-Fi dans toutes les classes mais il n'est pas utilisé dans les classes par les élèves. Pour sa part, il propose que l'on arrête la discussion au sujet du Wi-Fi ici et personnellement il pense que la COFIN peut retirer cet amendement. Les réponses données par Mme la Municipale Christine Girod par rapport au Wi-Fi ont été fournies à la Commission technique après la rédaction et le rendu du rapport de la COFIN.
- M. Rodolphe Chatagny : déclare que, comme l'a dit M. Samuel Freuler, les membres de la COFIN sont tout à fait d'accord de supprimer cet amendement. Néanmoins, il y avait deux points qu'il voulait quand-même relever par rapport au Wi-Fi. C'est vrai que l'une des choses

qui avait principalement dérangé les membres de la COFIN était qu'ils avaient demandé s'il y avait eu une étude qui avait été effectuée pour optimiser l'emplacement de ces bornes Wi-Fi, et le rapport qui leur a été donné montre qu'il n'y a pas eu d'optimisation qui a été faite. On parle uniquement d'une étude qui disait de mettre une antenne par classe de toute façon. Alors il comprend tout à fait, et cela est évident, que l'objectif n'est pas d'avoir une seule antenne, parce qu'on aurait un rayonnement extrêmement fort, et il partage absolument cet avis. Il explique que l'un de ses travaux, lorsqu'il a fait son doctorat à l'Université de Genève, était justement l'emplacement des antennes Swisscom et autres natels dans les villes et comment faire de l'optimisation. Il peut garantir aux Conseiller(ère)s que ce n'est pas en se posant simplement la question de mettre une antenne Wi-Fi dans chaque pièce que cela marche le mieux. On est très loin de là et les simulations qui avaient été faites étaient très précises là-dessus. Il y a eu un énorme projet fait à ce sujet qui avait été à l'époque en grande partie financé par Swisscom. Donc il trouve un petit peu dommage qu'il n'y ait pas eu une vraie étude d'optimisation. Cela a effectivement un coût, c'est certain, mais il pense que cela aurait été bénéfique aussi pour les enfants, si on peut réduire encore un peu plus le rayonnement tout en gardant une aussi bonne qualité de Wi-Fi, car il pense que l'on est tout à fait d'accord qu'il y a une qualité de Wi-Fi qui est nécessaire pour pouvoir faire tourner ces I-Pad.

Il a encore juste une petite remarque, mais il pense que l'on ne peut malheureusement rien toucher. Il trouve assez dommage de commencer par les toutes petites classes avec les I-Pad alors que cela signifie en fait que tous les enfants qui aujourd'hui sont en 2P n'auront rien du tout pendant toute leur scolarité puisque l'on va commencer par les petites classes et que cela va augmenter en même temps. Alors les 1P, qui auront le premier, auront aussi en 2P et en 3P, parce qu'ils seront équipés ensuite, mais il pense que cela est un peu malheureux d'oublier ceux qui sont aujourd'hui peut-être en 6P et cela aurait peut-être été plus intéressant de commencer par eux pour ensuite équiper les plus petites classes et se retrouver avec un peu moins d'élèves qui n'auront jamais eu accès.

- M. Yves Froidevaux : remercie tout d'abord la COFIN pour le retrait de cet amendement, et c'est bien pour cela que la Commission technique a souhaité voir la direction pour obtenir un certain nombre de clarifications sur l'utilisation du Wi-Fi et l'équipement actuel dans les classes. C'est vrai que les membres de la Commission technique n'ont pas pu travailler sur l'emplacement des bornes puisqu'il n'y a aucun docteur au sein de dite Commission, mais les membres de cette dernière ont travaillé, ont pu avoir un certain nombre de réponses de la part de la directrice, et si Mme Léonie Wahlen – qui a fait un super boulot et qui a rendu son rapport au petit matin après avoir bossé la moitié de la nuit – a omis d'indiquer les noms des représentants de la direction c'était probablement dû à la fatigue.

Il aimerait juste apporter deux ou trois réponses par rapport à ce qui a été indiqué. Si le Wi-Fi est peu utilisé à Grand-Champ, c'est simplement parce que ce n'est pas le même concept. A Grand-Champ, dans le secondaire, il y a des salles d'informatique fixes. Dans les écoles primaires, on a à faire à des salles d'informatique mobiles, c'est-à-dire des chariots sur lesquels on a des ordinateurs portables et des I-Pad qui circulent d'une classe à l'autre. Et c'est bien pour cela que le Wi-Fi est absolument indispensable. Pour compléter ce qu'a dit Mme la Municipale Christine Girod, il explique que si aujourd'hui le Canton refuse de fournir du matériel supplémentaire aux établissements, c'est qu'il est géré à distance et que le Wi-Fi qui est à disposition ne permet pas au Canton, notamment en ce qui concerne de la veille technologique, de gérer ce parc informatique à distance. Si on refuse le Wi-Fi, on ne pourra pas développer ces outils informatiques.

Le deuxième point, par rapport à ce qui a été dit, est qu'il pense qu'il ne faut pas confondre le développement du matériel et tous les élèves utilisent des I-Pad quel que soit leur âge. Ce qui va être introduit en 2020 dans les classes du premier cycle, soit de 1P à 4P, c'est l'enseignement de l'informatique comme une science. Et c'est simplement cela qui est différent, c'est de dire qu'il y aura un plan d'étude lié à l'informatique et lié notamment à des éléments de programmation qui n'ont pas pour objectif de faire plein de petits programmeurs en herbe à l'avenir, mais bien de permettre aux gens de rentrer dans le fonctionnement selon la pensée informatique, la pensée computationnelle. Ce n'est pas du tout exclure les plus grands, mais simplement cette introduction par les petits élèves est due au fait que c'est le programme qui commence à ce moment-là, pas l'équipement, donc il ne faut pas mélanger les deux. Ce qui est important, c'est que le Wi-Fi est indispensable pour développer le parc

informatique et également pour diminuer le rayonnement, comme cela a été indiqué. Ce sont de vieilles bornes Apple qui ont 20 ans qui sont utilisées, avec des vieilles technologies Wi-Fi, qui ne sont plus aujourd'hui remplaçables. Donc si l'une ne marche plus, il n'y a plus de Wi-Fi à disposition de l'école et cela posera quelques problèmes. Il remercie donc la COFIN pour avoir retiré son amendement.

- Mme Léonie Wahlen : relève que beaucoup de choses ont déjà été dites par M. Yves Froidevaux, mais elle voulait juste préciser que, s'agissant du nombre des bornes Wi-Fi, les membres de la Commission technique se sont aussi posé la question. Mais ils ont vu, comme cela est d'ailleurs écrit dans le rapport de cette Commission, qu'il y a des analyses qui ont été faites par la Direction générale de l'enseignement obligatoire où très clairement il ressort qu'une borne par classe est meilleure pour la santé des enfants qu'une borne toutes les deux classes. Elle a d'ailleurs mis le lien dans le rapport de la Commission technique, il y a des rapports qui ont été écrits là-dessus et des analyses qui sont extrêmement intéressantes sur ces questions de Wi-Fi.
- Mme Christine Girod : déclare que les précisions qu'elle voulait apporter ont finalement été apportées par M. Yves Froidevaux.
- M. Rasul Mawjee : voulait juste préciser un point à M. Yves Froidevaux. Il a mentionné que la COFIN demandait de refuser le Wi-Fi, mais ce n'était pas du tout le propos de cette Commission. En effet, il n'y avait qu'un amendement de réduction de coût. Afin que cela soit mentionné au procès-verbal et rectifié, il déclare que la COFIN n'a pas recommandé de refuser le Wi-Fi mais a simplement recommandé l'ajustement et l'optimisation des bornes.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et le troisième amendement proposé a été retiré par la COFIN.
- La discussion est ouverte sur le préavis, non amendé.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis, non amendé.

### **Décision**

*Par 43 oui, 4 non, 10 abstention signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 50 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges des Tuillières et Mauverney A et B en Wi-Fi professionnel et en écrans interactifs amendé, soit :*

- I. d'accorder le crédit de CHF 1'042'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'042'000.-.*

- Mme Christine Girod : remercie les deux Commissions qui ont travaillé sur ce préavis, ainsi que le Conseil communal pour l'acceptation de ce préavis. Elle peut également ici se faire le porte-parole de l'établissement primaire, qui transmet ses remerciements aux Conseiller(ère)s.

## PREMIERE LECTURE

### **7. Préavis municipal n° 54 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la salle des maîtres, d'un vestiaire filles, d'une détection incendie, d'une commande de gong, de la mise en conformité des garde-corps et du remplacement de l'œuvre artistique au collège de Mauverney A et B**

- La séance est fixée au mercredi 10 avril 2019 à 19h00, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Christine Girod et M. Thierry Genoud. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Rupert Schildböck, PS-Les Verts-POP

*Membres* : Mme Natacha Bello, GdG – M. David Mayer, GdG – M. Adrian Hochreutener, PLR – Mme Emmanuelle Cosendai, UDC,

+ la Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Rodolphe Chatagny : trouve juste un peu dommage que, dans le titre du préavis, il manque le fait que dans celui-ci il y a entre autre des containers scolaires qui sont prévus, lesquels représentent en plus une grande partie du montant du préavis, et il est donc un peu étonné que cela ne soit pas mentionné dans le titre.
- M. Georges Grandjean : pense que la Commission technique devrait aussi donner bien davantage de précisions sur ces deux containers, sur la nécessité de mettre en place ceux-ci, et l'endroit où ils seront installés. Personnellement, il trouve que le fait de prévoir la location de deux ans sur le crédit de construction n'est pas tellement indiqué, parce qu'il lui semble que pour faire un agrandissement de ces collèges qui pourraient remplacer les containers, cela va durer beaucoup plus que deux ans. Il lui semble donc que l'on devrait mettre le montant de la location pour une année, et ensuite de cela prendre la location de ces containers sur le budget des années suivantes.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## AUTRES OBJETS

### **8. Interpellation de M. Rupert Schildböck intitulée « Situation actuelle de la planification de l'aménagement du territoire de la Commune de Gland »**

- La présidente passe la parole à M. Rupert Schildböck pour le développement de son interpellation.
- La présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Thierry Genoud : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal, étant précisé qu'il y aura peut-être un problème de délai. La Municipalité informera le Bureau du Conseil pour éventuellement répondre à cette interpellation lors de la séance du Conseil communal du mois de juin 2019. Mais cela reste encore à clarifier avec Mme Christel Haldimann, déléguée à l'urbanisme.

### 9. Nomination d'un(e) membre de la Commission des pétitions chargée d'examiner les pétitions qui sont adressées au Conseil

Suite à la démission effective de M. Larry Sarrasin, le poste est à repourvoir dès ce jour.

- Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, M. Nicolas Aeschmann propose la candidature de Mme Anita Waeber.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote.

#### **Résultat**

*A l'unanimité, Mme Anita Waeber est élue membre de la Commission des pétitions chargées d'examiner les pétitions qui sont adressées au Conseil.*

- La présidente la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses activités.

### 10. Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) auprès de l'Association intercommunale d'accueil « Réseau d'accueil des Toblerones »

Suite à la démission effective de M. Larry Sarrasin, le poste est à repourvoir dès ce jour.

- Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, M. Nicolas Aeschmann propose la candidature de M. Abdoul Ghani Esreb.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote.

#### **Résultat**

*A l'unanimité, M. Abdoul Ghani Esreb est nommé délégué suppléant auprès de l'Association intercommunale d'accueil « Réseau d'accueil des Toblerones ».*

- La présidente le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses activités.

### 11. Divers et propositions individuelles

- M. Evan Lock : voulait revenir sur le préavis municipal relatif à « En Bord » et il remercie M. le Municipal Thierry Genoud d'avoir donné des précisions à ce sujet dans ses communications, car enfin il se passe quelque chose. En date du 31 août de l'année dernière, il avait posé la question de savoir où en étaient les travaux concernant le couvert des vestiaires et des couloirs, ainsi que l'éclairage. Il y a une quinzaine de jours, il a constaté qu'une structure en bois commençait à être mise en place. Depuis lors, il ne s'est plus rien passé. Cela avance à la vitesse d'un escargot avec un frein à main. Pour rappel, il avait été parlé que l'on ne pouvait pas mettre des plaques en verre à cet endroit, mais il précise qu'il y a quand-même CHF 143'000.- qui sont prévus pour ce couvert, donc il ne sait pas si ce montant n'est pas suffisant pour mettre des jolis trucs en verre. Il lui semblait que cela aurait été pas mal. Par contre, en ce qui concerne l'éclairage, il n'y a toujours strictement rien, alors que le préavis municipal n° 99 – qui a été soumis au vote du Conseil communal le 23 juin 2016 – prévoyait un montant de CHF 73'600.- pour faire cet éclairage. Aux jours aujourd'hui, environ 3 ans après, il n'y a toujours strictement rien et il aimerait savoir quand cet éclairage va être fait.

- M. Moritz de Hadeln : déclare que cela fait maintenant des mois qu'il observe chaque nuit, à 04h00 du matin précises, l'éclairage de la colonnade de Grand-Champ qui est illuminée de plein fouet et qui reste allumée jusqu'à l'aube, jusqu'au jour. Il trouve qu'il y a là une erreur de réglage de l'éclairage, lequel est complètement inutile. Il y a probablement la possibilité de faire des économies d'énergie. En outre, la pollution lumineuse lui semble absolument exagérée vu que, à 04h00 du matin, il n'a vu ni élèves, ni institution culturelle ou autres dans les parages. Il remercie dès lors la Municipalité de bien vouloir faire le nécessaire pour régler l'horloge de cet éclairage.
- M. Thierry Genoud : répond à M. Evan Lock qu'il ne sait pas quand l'éclairage va être fait. Il va se renseigner à ce sujet et aura une réponse d'ici la fin de la semaine.
- M. Evan Lock : a une autre question par rapport au pilier public qui était situé sur la place de la gare encore jusqu'avant les travaux de réfection de celle-ci. Il constate que ce pilier n'a pas été remis en place et il aimerait savoir si cela sera le cas un de ces jours ou pas, ou est-ce qu'il a été définitivement décidé de le supprimer ?
- M. Thierry Genoud : répond qu'il n'est pas prévu de remettre ce pilier public, mais qu'il peut éventuellement être étudié la possibilité de mettre un tel affichage à un autre endroit. Il se renseignera auprès des différents Services de la commune et de l'ensemble de la Municipalité s'il y a nécessité à remettre un tel équipement ou non.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la présidente donne rendez-vous au jeudi 9 mai 2019 à 19h30, à Gland, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h50.

Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :

La secrétaire :

Véronique Villaine

Karine TEIXEIRA FERREIRA